

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 14 NOVEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Absente excusée avec pouvoir : 1

Absents excusés : 3

Absent : 0

L'An deux mille vingt-trois et le quatorze novembre à 18h30, **le CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 8 novembre 2023

Date d'affichage : 8 novembre 2023

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Régine DOUX, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Géraldine CHAMBERT, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à R. FERRIGNO

Jacques PERTEK, Conseiller municipal

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel BARBER, est nommé secrétaire de séance et ceci, à la majorité des membres présents.

DELIBERATION N° 2023-11/87 : ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION COLLECTIF PROUVÈNÇO

Considérant que l'adhésion à une association ou à un organisme est décidée par délibération du Conseil municipal ;

Considérant que la vocation du Collectif Prouvènço est de protéger, perpétuer, diffuser et promouvoir la culture provençale à travers ses coutumes, ses traditions et sa langue, notamment au travers de son Observatoire de la langue et de la culture provençales ;

Considérant que l'association a développé de nombreuses activités en faveur de la diffusion du Provençal ;

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20231114-DEL_2023_11

Considérant que l'association souhaite renforcer le maillage des communes du Vaucluse, membres du Collectif Prouvènço, et que pour ce faire elle a sollicité la Commune de Valréas ;

Considérant que la Commune souhaite valoriser son attachement à son patrimoine régional et apporter un soutien aux missions de l'Observatoire de la langue et de la culture provençales ;

Considérant que la Commune à travers son adhésion au Collectif Prouvènço s'engage à :

- promouvoir le bilinguisme dans sa communication en proposant un article en provençal dans la revue municipale,
- pavoiser les bâtiments municipaux du drapeau provençal « sang et or » aux côtés des drapeaux français et européens,
- soutenir et pérenniser les fêtes et traditions locales,
- soutenir la création artistique provençale,
- développer les activités sportives provençales (pétanque).

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Valréas à l'association Collectif Prouvènço à compter de l'année 2023 ;

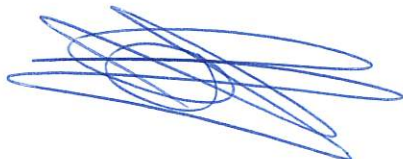
■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la dépense annuelle correspondante qui s'élève à 70 € et qui sera imputée sur l'article 6281 du budget communal ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer la charte de soutien, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

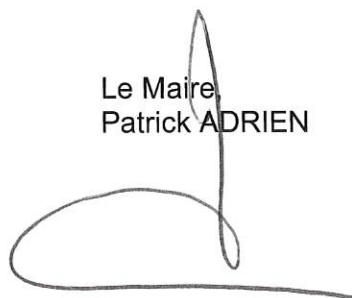
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Daniel BARBER
Conseiller municipal



Le Maire
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture, le : 16 NOV. 2023
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 16 NOV. 2023

